

A.R. 27.3.2017 M.B. 25.4.2017
En vigueur 1.6.2017

■ Modifier

■ Insérer

■ Enlever

Article 20 - MEDECINE INTERNE

§ 1^{er}. Sont considérées comme prestations qui requièrent la qualification de médecin spécialiste dans une des spécialités relevant de la pathologie interne:

...

c) les prestations relevant de la spécialité en gastroentérologie :

I. Actes diagnostiques

...

Endoscopies du système digestif par voie orale :

...

473056 473060 Examen du tube digestif supérieur par endoscopie K 106

L'acte est réalisé par un médecin spécialiste en gastro-entérologie, chirurgie, gériatrie, médecine interne, oncologie médicale ou pédiatrie.

La prestation n'est pas cumulée avec une prestation pour :

- a) une endoscopie du système digestif par voie orale (472356 – 472360, 473093 – 473104, 473734 – 473745);
- b) une procédure qui comprend une endoscopie du système digestif par voie orale (474854 – 474865, 474832 – 474843, 474876 – 474880, 473690 – 473701, 473712 – 473723, 473830 – 473841).

La prestation est octroyée au maximum une fois tous les 3 ans sauf si la justification d'un délai plus court figure dans le rapport de l'examen.

La prestation est majorée de 13 % pour les patients de moins de 7 ans.

...

II. Actes thérapeutiques

...

473211 473222 Excision de polype(s) du côlon, de l'iléum ou du jéjunum, avec une anse diathermique, par endoscopie K 100

L'acte n'est pas réalisé pour un polype diminutif ≤ 5 mm dans le rectosigmoïde.

...

473955 473966 Excision de polype(s) du côlon, de l'iléum ou du jéjunum, avec une anse diathermique, par endoscopie K 45

L'acte n'est pas réalisé pour un polype diminutif ≤ 5 mm dans le rectosigmoïde.

...